

Négociations en vue du renouvellement de la convention collective à l'OMHM

Entente de principe conclue !

Les négociations en vue du renouvellement de votre convention collective se sont poursuivies **activement** depuis le retour du congé des Fêtes.

Plusieurs rencontres ont eu lieu et les parties ont échangé sur les demandes normatives. Après de sérieuses discussions et la clarification de certaines demandes, on a pu conclure la partie normative des demandes.

En mars, l'Office a déposé son offre monétaire, à la suite de quoi les parties ont eu de nombreux échanges avant de finalement **en arriver à une entente équitable entre les parties !**

En effet, sous réserve de la vérification des textes à recevoir de l'Office (**annexes, grilles salariales et intégration d'ententes**), nous avons **convenu** d'une entente de principe.

Votre Comité de négociation devra valider les textes finaux avant de pouvoir vous présenter l'entente en assemblée générale extraordinaire, ce

qui surviendra dès que possible.

La conclusion de cette entente de principe s'arrimera donc à celle sur la Loi 15 que vous avez déjà approuvée conditionnellement à un règlement global de la convention collective lors de l'assemblée extraordinaire du 27 septembre 2016.

Le tout s'arrimera, bien entendu, uniquement au moment du versement de la rétroactivité salariale.

Nous sommes donc en attente de **l'ensemble** des textes **finaux** que l'Office doit nous transmettre. **Une fois que nous les aurons reçus et vérifiés, nous vous présenterons le contenu de l'entente de principe.**

Nous vous ferons parvenir un avis de convocation dès que possible **afin de vous convier à une assemblée générale extraordinaire où vous aurez l'occasion de vous prononcer.**

- Votre Comité de négociation